



## SESSION DU CONSEIL REGIONAL

14, 15 et 16 décembre 2011

### AMENDEMENT

0 03

Déposé par le Groupe FRONT NATIONAL

### BUDGET PRIMITIF 2012

Fonction 0 : SERVICE GENERAUX  
Sous-fonction 02 : Administration générale  
Rubrique 020 : Administration générale de la collectivité  
Sous-rubrique 0202 : Autres moyens généraux  
Ligne : Égalité femmes-hommes

#### MOTIF :

Selon notre Constitution, les hommes et les femmes naissent libres et égaux en droit. La République Française assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion, encore moins de sexe ou d'orientation sexuelle.

Les jeunes filles et les jeunes garçons ont un même accès à l'enseignement, au choix de leurs études, de leur métier, même s'il existe des métiers pour les hommes et d'autres pour les femmes.

Sur les plans physique, émotionnel ou intellectuel, les hommes et les femmes ne peuvent pas être égaux mais ils sont complémentaires.

Ca n'est pas la multitude de subventions accordées à une kyrielle d'associations qui changera ni n'améliorera le sort de certaines femmes, même celles dont les maris refusent de s'intégrer et de respecter nos coutumes.

#### AMENDEMENT :

Fonction 0 « Service Généraux »,  
sous-fonction 02 « Administration générale » - Rubrique 020 -  
Ligne « Egalité femmes-hommes »

Suppression de la ligne.

L'économie réalisée sera affectée au remboursement de la dette.